

02 mai 2007 -16:08

## Levée de l'interdiction d'importation de diamants en provenance du Libéria

Ce vendredi 27 avril, le Conseil de sécurité a décidé de lever l'interdiction d'importation de diamants en provenance du Libéria. Cette interdiction était en vigueur depuis le 22 décembre 2003 et a été instaurée par la résolution 1521.

Ce vendredi 27 avril, le Conseil de sécurité a décidé de lever l'interdiction d'importation de diamants en provenance du Libéria. Cette interdiction était en vigueur depuis le 22 décembre 2003 et a été instaurée par la résolution 1521.

Bruxelles, le 28/04/2007. Ce vendredi 27 avril, le Conseil de sécurité a décidé de lever l'interdiction d'importation de diamants en provenance du Libéria. Cette interdiction était en vigueur depuis le 22 décembre 2003 et a été instaurée par la résolution 1521. « La décision de lever cet embargo sur le diamant a surtout été prise sur base des progrès engrangés par le Libéria en collaboration avec le système de certification du processus de Kimberley (Kimberley Process Certification Scheme-KPCS). Le Libéria a mis sur pied un système approfondi de réglementation et de contrôle de sorte que uniquement des diamants certifiés viennent sur le marché et que leur vente ne contribue pas à soutenir des activités nuisibles au processus de paix, » selon le Ministre des Affaires étrangères De Gucht. Le Ministre De Gucht, durant son récent séjour au Libéria, le 9 avril dernier, a abordé avec la Présidente Mme Sirleaf le besoin de transparence dans le secteur diamantaire. Il a manifesté son appréciation pour les progrès accomplis par le Libéria dans l'établissement d'un système solide de contrôle dans ce secteur et s'était déjà exprimé pour la levée des sanctions des Nations-Unies dans le secteur du diamant. Le Conseil de Sécurité a invité le Processus de Kimberley à rapporter dans les 90 jours sur les progrès du Libéria, en vue de son accession au système de certification, afin qu'il puisse prendre des mesures complémentaires si nécessaire. Le processus de paix au Libéria évolue positivement mais reste fragile. Le Conseil de Sécurité a ainsi récemment prolongé le mandat de l'UNMIL jusqu'au 30 septembre 2007.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)